



## RFPE et arret de formation motif legitime

-----  
Par juvenis

Je suis actuellement en formation (depuis octobre dernier) et je vais aller en fac dans le meme domaine que celui de la formation mais a un niveau superieur et avec possibilite d'acceder a un master plus tard. La fac debute au debut du mois prochain et la formation se termine a la fin du mois prochain.

Je souhaite arreter la formation pour poursuivre en fac mais j'ai touche la rfpe depuis le debut de la formation, vais-je devoir la rembourser a pole emploi ou est-ce un motif legitime ? (pour moi il semble bien mais pour eux... le terme est flou)

J'ai une rqth et poursuivre des etudes en faculte puis en master sera beaucoup plus simple et m'assurera un avenir. J'ai demande en agence et aussi par telephone a pole emploi mais personne n'a jamais la meme reponse. Merci pour votre et navre si ce post est hors sujet sur ce forum mais je ne parviens pas a avoir une reponse claire. merci encore !